

Initiatives ministérielles

qui finira par détruire leur industrie, ils sont prêts quand même à tenter leur chance.

Le ministre sait quelle menace une pareille attitude fait peser. Si les agriculteurs profitent du programme au cours des premières années pour se retirer par la suite, ils laisseraient le fonds de ce programme criblé de dettes et acculé à la faillite, ce qui n'est pas du tout le but poursuivi.

Ensuite, le prochain gouvernement, car il y aura un autre gouvernement, devra tout reprendre par le début, réparer les pots cassés et tenter d'éponger une autre dette des Conservateurs.

Cependant, je crois que la pire menace qui existe dans ma circonscription est le fait que de nombreux producteurs n'ont souscrit ni à une assurance-récolte ni au Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Ils ne payaient aucune prime d'assurance naguère. Ces primes ne font pas partie de leurs liquidités actuellement.

Voilà que survient maintenant le régime universel dont les primes sont extrêmement élevées. Ces primes, qui sont de 8 000 \$, 12 000 \$ ou 20 000 \$ selon la taille de l'exploitation agricole, représentent une toute nouvelle dépense, une dépense payable d'avance pour bon nombre de ces exploitations agricoles. C'est une dépense que les agriculteurs ne peuvent pas assumer. Il se peut que bon nombre d'agriculteurs ne participent pas à ce régime, même s'ils le voulaient à cause du montant élevé des primes et parce que le gouvernement a déclaré que le financement de transition, le financement pour les semences du printemps et le financement spécial seront tous conditionnels à la participation au régime universel.

Ces producteurs sont voués à une existence encore plus marginale et à un départ plus rapide de leurs terres. Le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net n'apportent pas de solution aux graves problèmes que vit en ce moment le producteur moyen des Prairies qui est endetté, qui a besoin de revenus autres qu'agricoles pour joindre les deux bouts et qui ne sait pas trop ce que lui réserve l'avenir.

Je le répète, après avoir examiné le projet de loi C-98 et les témoignages entendus par le Comité permanent de l'agriculture, et après des discussions avec un nombre respectable d'agriculteurs de ma circonscription, je ne peux pas, en toute conscience, appuyer ce projet de loi et consentir à ce que le gouvernement fédéral négocie des ententes avec les gouvernements provinciaux pour mettre ces deux programmes en place. J'invite plutôt le ministre de l'Agriculture à adopter une autre voie. Je suis heureux qu'il soit à la Chambre aujourd'hui pour pouvoir m'entendre expliquer cette autre voie.

Il s'agirait d'accorder immédiatement des versements pour l'ensemencement de ce printemps, d'abaisser les taux d'intérêt sur la dette agricole et de penser de grands programmes à long terme pour aider les agriculteurs, notamment de bons programmes de transport. Mais par-dessus tout, le ministre devrait préconiser une politique du revenu agricole garantissant un prix juste pour les produits agricoles comme les céréales, les oléagineux, les cultures spéciales de même que les produits laitiers et la viande. Comme je l'ai déjà dit, un prix juste doit couvrir au moins les coûts de production des agriculteurs.

Je continue à penser, comme je l'ai dit lors du débat de deuxième lecture, que le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net prouvent que même le gouvernement que nous avons en ce moment sait qu'il est nécessaire d'avoir un système de stabilisation des revenus à long terme dans le secteur agricole au Canada. Mais ces deux programmes ne font rien d'autre que démontrer que nous savons que ce besoin existe. Ils ne règlent pas, et de loin, tous les problèmes. Il reste encore beaucoup à faire.

• (1805)

Il n'y a rien qui empêche le gouvernement de réintroduire son programme de paiements compensatoires pour combler les besoins qui se présentent chaque année, jusqu'à ce qu'un programme de stabilisation du revenu juste et adapté aux besoins puisse être mis en oeuvre. C'est le minimum que nous pouvons demander. Tout le secteur agricole et l'avenir de centaines d'exploitations agricoles familiales en dépendent.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je comprends que mon intervention va clore le débat de troisième lecture de ce projet de loi.

Nous faisons face aujourd'hui à de graves problèmes de revenus agricoles causés en partie par une loi adoptée aux États-Unis il y a quelques années. En effet, cette loi a eu pour effet de créer un cours mondial pour le blé et les principales céréales, lequel est lié au niveau de prêt établi par le gouvernement américain.

Les agriculteurs américains sont mieux protégés parce qu'ils ont droit non seulement au niveau de prêt, qui se chiffre actuellement à environ 2,30 \$ ou 2,40 \$ pour le blé, mais aussi à un prix cible garanti au moyen de paiements d'appoint à la fin de chaque campagne agricole. C'est ainsi que pour une grande partie des agriculteurs le rendement couvre les coûts de production, alors que nous demandons à nos agriculteurs de travailler pour un niveau de prêt qui est presque la moitié du niveau américain.

Pour pouvoir soutenir la concurrence, nous avons au Canada reconnu les fluctuations du marché et nous avons adopté, en 1976, soit il y a presque 15 ans, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le ministre